

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

HAS
Haute Autorité de santé

Décision n° 2018.0150/DC/SEESP du 26 septembre 2018 du collège de la Haute Autorité de santé portant adoption du règlement intérieur de la commission d'évaluation économique et de santé publique

NOR : NOR : HASX1830664S

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant valablement délibéré en sa séance du 26 septembre 2018,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 161-37 ;

Vu le décret n° 2018-444 du 4 juin relatif à certaines commissions spécialisées de la Haute Autorité de santé ;

Vu le règlement intérieur du collège de la Haute Autorité de santé,

Décide :

Article 1^{er}

Le règlement intérieur de la commission d'évaluation économique et de santé publique, ci-joint, est adopté.

Il remplace le règlement intérieur de la commission évaluation économique et santé publique adopté par décision n° 2014.0040/DC/MJ du 5 février 2014 modifiée.

Article 2

La directrice générale de la Haute Autorité de santé est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 26 septembre 2018.

Pour le collège :
La présidente de la Haute Autorité de santé,
PR DOMINIQUE LE GULUDEC